



Brunehaut, le 28 juillet 2022

Objet : règlement de la cotisation pour la saison 2022-2023

Chers parents,

Une nouvelle saison démarre. Nous espérons que votre enfant pourra puiser dans l'apprentissage ce sport de nombreuses sources d'enrichissement.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de notre association sportive, nous vous serions reconnaissants de verser la cotisation de votre enfant sur notre compte **BE46 1430 8758 4536** intitulé « **BBB ASBL** » pour le **15 septembre 2022** au plus tard.

En communication, veuillez préciser « cotisation et catégories d'âge + nom et prénom de l'enfant ».

Les montants des cotisations sont fixés à :

- **140€** pour la catégorie « **Baby Basket** » (filles et garçons nés en 2017-2018).
- **200€** pour la catégorie « **Pré Poussins** » (filles et garçons nés en 2015-2016).
- **200€** pour la catégorie « **Poussins** » (filles et garçons nés en 2013-2014).
- **200€** pour la catégorie « **Benjamins** » (filles et garçons nés en 2011-2012).
- **220€** pour la catégorie « **Pupilles garçons** » (garçons nés en 2009-2010).
- **220€** pour la catégorie « **Pupilles filles** » (filles nées en 2009-2010).
- **100€** pour l'équipe « **Loisirs** ».

La cotisation comprend la formation dispensée par des entraîneurs diplômés, la location des salles, l'affiliation à l'AWBB, l'assurance, la participation à un championnat et l'achat de matériel.

Pour les familles ayant plusieurs enfants affiliés au club, une réduction de 30€ est offerte pour le deuxième enfant et de 40€ pour le troisième enfant.

N'oubliez pas de demander le formulaire de demande d'intervention auprès de votre mutuelle que nous remplirons volontiers (remboursement de 25€ à 40€ par enfant et par année civile selon les mutuelles).

En vous rappelant notre entier dévouement au service de ce qui vous est le plus cher, nous vous prions de croire, chers parents, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le Basket Ball Brunehaut,
Le président

Philippe Landrieux